



ANNULE ET REMPLACE

Réunion du 25 Mars 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne .

PV N. 28

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MM Alexandre DUFFOSSET - Corentin COUTURAUD - Nicolas RUAUD - Olivier FRACHET

ABSENT : M Patrice LAMOTHE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Suite au PV N. 28 de la commission des Jeunes et sa parution, concernant le classement U17 U15 play off, il faut lire :

Ce procès-verbal annule et remplace le précédent.

COMPETITIONS U 17

► **U17 D1 Play Off :**

Les équipes n'ayant pas le même nombre de matches joués à l'issue de la phase 1, il est fait application de l'article 14 des Règlements Généraux du District instaurant un quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matches comptabilisés.

A l'issue de la phase des play off, il sera additionné le quotient de la phase 1 (ci-dessous) et le quotient des play off.

En cas de nouvelle égalité au classement final, il sera fait application de l'article 14 des Règlements Généraux du District.

► **U17 D1 Play Off A:**

	EQUIPES	POINTS	MATCHES JOUES	QUOTIENT
1	USA Condat/Vienne	42	14	3
2	FC Pays Arédien	25	10	2,50
3	SC Verneuil/Vienne	34	14	2,42
4	US Couzeix- Chaptelat	20	10	2

► **U17 D1 Play Off B:**

	EQUIPES	POINTS	MATCHES JOUES	QUOTIENT
5	JA Isle 2	23	14	1,64
6	Ent Foot Sud Occitane	16	10	1,60
7	GJ Panazol-Vigenal	15	10	1,50
8	Ent Aix/FCCL/ST Priest/Aixe	18	14	1,28

► **U17 D1 Play Off C:**

	EQUIPES	POINTS	MATCHES JOUES	QUOTIENT
9	Beaune Les Mines US	17	14	1,21
10	US St Léonard de Noblat	12	10	1,20
11	Rilhac Rancon CA	11	14	0,78
12	Limoges Lafarge JS 2	9	14	0,64
13	St Junien AS	8	14	0,57
14	SA Le Palais/vienne	-1	10	-0,1

COMPETITIONS U 15

► **U15 D1 Play Off :**

Les points pris pendant la première phase sont conservés pour les Play Off conformément au Règlement des championnats jeunes.

Le classement des play off tient compte des points obtenus lors de la phase 1.

A l'issue de la phase des play off, il sera additionné les points obtenus lors de la phase 1 et ceux de la phase des play off.

Si lors de la phase des play off, le nombre de matches joués diffère entre les équipes, il sera fait application de l'article 14 des Règlements Généraux du District.

Procès-verbal de la commission des jeunes du 25 Mars 2025 **(annule et remplace le précédent)**

► **U15 D1 Play Off A:**

	EQUIPES	POINTS	MATCHS JOUES	BUTS POUR	BUTS CONTRE	DIFFERENCE
1	JA Isle 2	42	14	76	3	73
2	SC Verneuil/Vienne	32	14	32	15	17
3	CA Rilhac Rancon	29	14	36	17	19
4	Occitane FC	19	14	33	29	4

► **U15 D1 Play Off B:**

	EQUIPES	POINTS	MATCHS JOUES	BUTS POUR	BUTS CONTRE	DIFFERENCE
5	Boisseuil FC	12	14	14	34	-20
6	Ent Foot Sud La Croisille	9	14	20	49	-29
7	FCCL	9	14	18	45	-27
8	CS Feytiat 2	5	14	18	55	-37

Le Président

M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire Général adjoint

M. KILIAN AUTIER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président